

10 Faits divers & Justice

Accident sur la voie ferrée

Un train minéralier déraile entre Mbel et Oyan

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

IL ne se passe plus une année, sans qu'on enregistre des déraillements du train minéralier, sur le linéaire de la voie ferrée située entre Libreville et Franceville. Le dernier accident s'est produit dans la nuit de mardi à mercredi dernier, à la hauteur des gares d'Oyan et Mbel, à une centaine de kilomètres environ de la capitale gabonaise. Si aucune perte en vie humaine n'a été recensée, l'accident a cependant engendré des dégâts matériels considérables. Au point que le trafic des trains voyageurs se trouve actuellement interrompue. D'après les renseigne-

ments qui filtrent sur ce dossier, le train minéralier de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), traditionnellement long de deux kilomètres environ, se déplaçait dans le sens Franceville-Owendo. Entre les gares de Mbel et Oyan, les roues du transporteur de minerai vont subitement sortir des rails. Cet incident entraînera aussitôt l'encastrement de dix wagons, qui voient par la suite leur cargaison s'éparpiller le long de la voie ferrée.

La conséquence majeure de ce déraillement est le pitoyable état dans lequel se sont retrouvés les traverses et autres ballasts. Il s'agit-là des principaux matériaux de consolidation du profilé d'acier sur lequel repose le chemin de



Photo : Joseph MANIANGA

Une idée des dégâts causés sur la voie. Ici, lors d'un précédent déraillement, en 2013, à Bououé.

roulement et de guidage des roues des véhicules ferroviaires. Une situation qui, de facto, a compromis la circulation des autres trains. Notamment ceux af-

frétés aux passagers, qui ont commencé à être annulés depuis mardi soir.

Aux dernières nouvelles, des équipes s'attellent actuellement sur le site, en

vue de réparer les rails détruits et libérer la voie le plus rapidement possible. On ignore, pour l'instant, les circonstances ayant favorisé ce déraillement du

train minéralier. Le train roulait-il vite ? La zone de l'accident est-elle toujours instable ?

Pour mémoire, d'énormes efforts ont été consentis, il y a près de deux ans, par la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag), en vue de revoir la vitesse à la hausse, de 30 km/h à 60 km/h, entre Andem et Mbel. On se souvient aussi qu'en attendant la fin des travaux de stabilisation de la voie, les trains devaient continuer à circuler à 30 km/h dans la zone la plus difficile que constituait Mbel-Oyan. Ces travaux ont-ils été exécutés avec efficacité ?

Les réponses à ces différentes interrogations devraient être apportées aux voyageurs, à l'amorce de la haute saison.

Exportation frauduleuse de grumes...

Le syndicat des industriels asiatiques se désolidarise des Chinois illégaux

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

NOS dernières publications sur l'exportation frauduleuse de grumes, par de présumés opérateurs économiques chinois véreux, n'a pas laissé insensible l'Union des forestiers asiatiques du Gabon (Ufiag). Dans une déclaration dont nous avons reçu copie, ce syndicat, qui regroupe plusieurs exploitants détenteurs légaux de permis forestiers, s'est, en

effet, désolidarisé des entrepreneurs illicites. La déclaration fait suite à une réunion extraordinaire des membres syndiqués, tenue récemment au nord de Libreville, et au cours de laquelle la question a été passée en revue.

« Après vérification, tous ceux qui ont été interpellés pour motif d'exploitations ou d'exportations illicites de bois au Gabon sont tous des sociétés de négoce ou des personnels qui n'ont aucun permis légal au Gabon », lit-on dans le document, qui porte, entre autres, la signature de Peng Xin Sarl.

« Les membres du syndicat sont très furieux d'avoir quelques compatriotes qui sont dans des affaires illégales. Nous encourageons le service judiciaire à approfondir ses enquêtes, afin que la lumière soit faite », déclare l'Ufiag, qui refuse toutefois « la généralisation de toute la communauté » au sujet de ces exportations de bois par des moyens détournés.

D'ailleurs, annonce le syndicat des industriels asiatiques, « une dénonciation sera déposée à l'ambassade de Chine au Gabon pour que les auteurs criminels de

cette affaire soient non seulement punis au Gabon, mais également en Chine ». En revanche, l'Ufiag « remercie infiniment le gouvernement et la communauté gabonaise pour la confiance accordée à ses membres ». « Nous allons continuer, dit-elle, à respecter la loi gabonaise et à accompagner le développement économique du Gabon ».

Si cette initiative de l'Ufiag a le mérite de sensibiliser, un tant soit peu, les opérateurs chinois de la filière bois au respect des procédures en vigueur, de nom-

breux observateurs se demandent, par contre, si elle produira l'effet escompté auprès de ces derniers. Beaucoup pensent qu'il faudrait peut-être multiplier des réunions entre opérateurs chinois, en présence de leur ambassadeur.

Car, s'il est un fait: de nombreux ressortissants de l'Empire du Milieu sont quotidiennement accusés de « massacrer » les forêts gabonaises, il est aussi évident que tous ne sont pas de mauvaise foi. Mais les pilliers étant malheureusement ceux qui ternissent

l'image de toute une communauté, il vaudrait alors mieux que des mesures plus fortes soient prises à leur rencontre, pour les décourager dans leur sale besogne.

Un tel objectif ne pourra, cependant, être atteint que si les nationaux, qui se cachent derrière ces exploitants adeptes de la fraude, et qui leur servent de parapluie, sont aussi démasqués et traduits devant les instances judiciaires. D'autant qu'ils constituent, de par leur comportement, les véritables saboteurs de l'économie nationale.

... et exploitation illicite

Les Eaux et Forêts interceptent deux camions chargés de bois sciés

O.N.
Libreville/Gabon

DEUX Gabonais, A-C.M.M. et G.N.N., accusés d'exploitation illicite du bois, devraient probablement passer, dans quelques jours, devant le parquet de Libreville. Tous deux propriétaires de scieries œuvrant normalement dans la transformation des bois de rebut, leurs camions ont été saisis dernièrement à Libreville par la direction provinciale des Eaux et Forêts de l'Estuaire, chargés de planches sciées et de madriers. Le premier se serait approvisionné dans la région de Cocobeach, dans le département de la Noya, tandis que le second, lui, se ravitaillerait à Bambouchine, une zone que l'on dit en proie à une exploitation sauvage des essences fo-



Photo : AEE

Le bois saisi entreposé...



Photo : AEE

...dans l'enceinte de la direction provinciale des Eaux et Forêts de l'Estuaire.

restières. Dans l'un ou l'autre des cas, la pratique consiste à se rapprocher de villageois auprès desquels ils sollicitent l'exploitation, selon des accords passés entre eux, d'une partie de la forêt dont les ruraux se disent propriétaires. Les bois abattus et sciés en forêt

sont ensuite acheminés sur Libreville, où ils sont vendus dans des commerces ou mis à disposition de petites scieries de quartiers destinées à la fabrication de meubles.

N'étant manifestement pas les seuls dans cette exploitation frauduleuse de bois, il semble que A-C. M.M. et G.

N.N. aient manqué de chance, en tombant entre les mains des agents des Eaux et Forêts. Et si la procédure suit son cours normal, après qu'ils ont été entendus sur procès-verbal, les deux mis en cause devraient figurer parmi les premières victimes de la rigueur de la tutelle.

En effet, face aux nombreux scandales qui éclaboussent ces temps derniers le département des Eaux et Forêts, au sujet de l'exploitation et de l'exportation frauduleuse des essences forestières, les responsables dudit ministère entendent désormais opposer des opérations de

nettoyage des écuries. Selon toute vraisemblance, l'on devrait s'attendre, dans les prochains jours, à une augmentation d'opérations de contrôle, dont la finalité serait de réduire les magouilles qui se sont cristallisées dans le secteur du bois. Faut-il encore, cependant, que cette volonté s'accompagne des équipements nécessaires permettant aux agents d'exercer leur travail dans les règles. Mais, surtout, que les grosses légumes qui seraient encore nombreuses à torpiller le travail de ces derniers, donnent le bon exemple en acceptant de se plier aux exigences de la loi.

En somme, que les sanctions tant administratives que pénales prévues soient applicables à l'ensemble de tous ceux qui enfreignent au quotidien la législation en vigueur en matière d'exploitation forestière.